



**Communiqué de Mr le bâtonnier François Dembour  
à l'occasion de la manifestation du mardi 7 juin 2016**

Le barreau est présent : il soutient l'action des magistrats.

Les avocats ne peuvent pas rester sur le pont à regarder le navire prendre l'eau.

Ce que demandent les juges ne concerne pas seulement une catégorie d'acteurs de la vie judiciaire, c'est-à-dire les juges, le personnel judiciaire, les avocats.

Ce que demandent les juges concerne surtout la société.

Si l'on ne veut pas que la justice devienne injuste, il faut la soutenir.

Les juges demandent des moyens et des hommes.

Nous sommes considérés comme des travailleurs d'une entreprise privée.

Dans la conception du Ministre, l'entreprise de la justice ne peut pas être déficitaire mais en plus elle doit être rentable.

Pour rester dans cette conception économique, disons que nous sommes tous des auxiliaires de justice à des endroits différents de la chaîne de production, dont chaque maillon est grippé.

\* \* \*

La loi a prévu que les cours et les tribunaux devaient compter un certain nombre de juges. Il en manque...beaucoup.

Rien qu'au parquet de Liège, il manquera 18 magistrats sur 69 en septembre. On nous annonce la suppression de certaines juridictions.

Une telle conception de la justice pénalise injustement le citoyen.

A Liège encore, le parc informatique date de 1986.

Les programmes sont incompatibles entre eux et incompatibles avec ceux de la police.

Face à ce breuvage digital imbuvable, les dossiers des justiciables sont entièrement en version papier... nous sommes en 2016 !

\* \* \*

L'accès à la justice pour les plus démunis préoccupe également le Barreau.

Tandis que les locaux du Tribunal de police de Liège sont insalubres, les locaux du bureau d'aide juridique de la rue du palais sont infestés de moisissure et de champignons dans l'attente d'un déménagement qui nous est promis depuis plusieurs années au rez-de-chaussée de l'aile nord de l'ancien Palais des Princes Evêques.

En attendant, le Parquet général, qui attend depuis 2012 la rénovation de cette aile, occupe des bureaux à l'îlot Saint-Michel ; dont coût : 300.000 euros/an...

Aujourd'hui la justice est encore hors d'atteinte pour bon nombre de citoyens.

Voilà pourquoi je dis que le barreau est inquiet car ce sont les citoyens ordinaires qui s(er)ont finalement les premières victimes des mesures d'économie si celles-ci sont maintenues.

Le Bâtonnier de l'Ordre,  
François DEMBOUR.